



Perte d'emploi et non inscrit sur le bail comment faire

Par **alexisgodebout**, le **04/04/2017** à **17:31**

Bonjour à tous,

Alors voila nous vivons ensemble avec ma conjointe en etant déclarer vivant ensemble a la caf, ayant recontrer mon amie apres la signature du bail je ne suis donc pas inscrit dessus , or j'ai perdu mon emploi nous souhaitons donc déménagé au plus vite en quête d'un emploi le bailleur me dit que nous n'avons pas le droit à un préavis d'un mois avec cause perte d'emploi car je ne figure pas sur le bail.

A t'il raison ou alors avons nous vraiment le droit à un préavis d'un mois ?

Par **morobar**, le **04/04/2017** à **18:57**

Bonjour,

[citation] ma conjointe [/citation]

Et

[citation] etant déclarer vivant ensemble a la caf[/citation]

En fait ce n'est pas votre conjointe. C'est personne juridiquement parlant.

Vous ne pouvez donc pas vous abriter derrière votre perte d'emploi pour obtenir un préavis écourté de son bail.

Par **alexisgodebout**, le **04/04/2017** à **19:01**

je me suis trompé de mot nous sommes déclaré en concubinage au près de la caf depuis 3 ans environ cela change t'il quelque chose ?

Par **morobar**, le **04/04/2017** à **19:07**

Non

Cela aurait pu changer si vous aviez avisé officiellement le bailleur de ce concubinage.

Par **alexisgodebout**, le **04/04/2017** à **19:09**

Très bien merci beaucoup de cet eclaircissement très précieux

Par **Lag0**, le **05/04/2017** à **07:16**

[citation]Cela aurait pu changer si vous aviez avisé officiellement le bailleur de ce concubinage.

[/citation]

Bonjour,

Non, pas plus...

En cas de simple concubinage, il faut que celui qui a un motif pour préavis réduit soit titulaire du bail.